

- VII -

*Les distinctions honorifiques*

Elles obéissent à des règles précises d'attribution et de port. Constituant des distinctions, elles sont notamment protégées par la loi et dès lors que l'on en est récipiendaire on se doit de se tenir rigoureusement aux normes définies et « gardées » en la matière par les chancelleries compétentes, comme l'est en France la Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Il est essentiel de comprendre que tout ce qui a trait à l'attribution et au port des décorations est extrêmement normé. On verra en outre que dans des circonstances officielles, il n'est pas permis d'arborer en France n'importe quel insigne.

1 - LE PORT DES DÉCORATIONS

Comme en beaucoup de choses qui touchent à l'étiquette, il faut ici de la retenue. En France précisément, la retenue veut que l'on ne porte à la boutonnière sur l'habit civil, la tenue de ville, qu'une seule décoration, la plus élevée en principe : un seul ruban, un seul bouton.

De même, ne porte-t-on pas un ruban (par exemple, la rosette de chevalier de la Légion d'honneur) ou une rosette (par exemple, celle d'officier de la Légion d'honneur) sur un manteau. On est en effet censé le laisser au vestiaire de la réception, ou celui du bureau si l'on va simplement travailler. Or on ne laisse pas une décoration au vestiaire !

Il est d'usage que l'on ne porte à la boutonnière que les insignes des ordres nationaux : Légion d'honneur et Mérite. On ne porte pas en principe, sur une tenue de ville, les insignes symbolisant les autres décorations d'origine ministérielle comme les Palmes académiques, le Mérite agricole, le Mérite maritime, etc.<sup>50</sup>. Ces décorations peuvent cependant être arborées,

---

<sup>50</sup> Toutefois il est normal que certains membres du personnel administratif des établissements et services publics de ces ministères les arborent sur leur tenue de ville ou livrée durant leur temps de travail lorsqu'ils assument des fonctions protocolaires, de sécurité, de conservation du patrimoine, etc. qui les amènent à être fréquemment en contact avec le public. Ils y gagnent en légitimité et en dignité et sont justement fiers de leurs distinctions.